

Place Royale du PEYROU



Vers la mer



Le site du Peyrou se compose d'un jeu de terrasses, formant belvédère, dominé par un château d'eau. Une vaste esplanade constitue la place royale d'origine, occupée en son centre par la statue équestre de Louis XIV. Par deux arrêts de 1775 et 1779, Louis XVI institue une servitude « non altius tollendi » afin de protéger les vues depuis la place : dans un environnement proche, aucune nouvelle construction ne peut dépasser la cote des garde-corps des promenades basses, règle toujours en vigueur dans l'actuel plan local d'urbanisme de la ville. Même si quelques exceptions apparaissent dans le paysage, le résultat est convaincant et le panorama préservé.

Towards the sea. The Promenade du Peyrou is composed of a series of terraces which form a belvedere with a dominating water tower. The large esplanade was formerly the Royal Square, with a statue of Louis XIV on horseback in the middle. Two rulings made by Louis XVI in 1775 and 1779 established «non altius tollendi» servitude so as to protect the panoramic views. No constructions could be built higher than the walls surrounding the lower walkways nearby. This limitation is still respected in the city's current town planning regulations. Despite rare exceptions in the landscape, the outcome is an achievement with a well-preserved panorama.

Projet à l'initiative des parents
et des élèves de l'école Jeanne d'Arc

M





LUDOVICO MAGNO LXXII ANNOS REGNANTE
DISSOCIATIS REPRESSIS CONCILIATIS GENTIBUS
QUATTUOR DECENNALI BELLO CONJURATIS
PAX TERRA MARIQUE PARTA 1715

ENTRÉE
DE ZONE
GLISSANTE























